

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		x	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		x	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	Jacques CONVERT
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Laurent LAVAISIERE

Muriel BORRELY-DUBINI

Olivier VERDENAL

Aurore FRAISSE

Directrice du CIAS Grand Lac

Directeur Général des Services

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 février 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 5 mars 2026 a été transmis le 20 février 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
André GRANGER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DEL18232-DE
Bureau d'appui juridique 04 78 09 71 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 32 Année : 2026
Exécutoire le : 11 MARS 2026
Publiée/notifiée le : 11 MARS 2026
Visée le : 10 MARS 2026

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} avril 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente la modification suivante.

Modification de grade de recrutement :

➤ Service des soins infirmiers à domicile :

Dans le cadre de la réorganisation du service de maintien à domicile qui comprends les services des Soins infirmiers à domicile et des aides à domicile, il est prévu de recruter sur un agent ayant un profil administratif. A ce jour, un poste de responsable du SSIAD est positionné sur la grille des infirmiers en soins généraux. Il convient de transformer ce poste pour le mettre sur la grille des attachés territoriaux

Il convient donc de procéder à la :

- Suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux à temps complet
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique,
- Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau bac +3
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux (catégorie A)

Modification du temps de travail :

➤ Service des aides à domicile :

Suite à la demande formulée par 2 aides à domicile de diminuer leur temps de travail, pour passer d'un temps de travail de 31h30 par semaine à 28h par semaine, et afin d'accéder à leurs demandes, il convient de modifier la durée des postes en question.

Il convient donc de procéder à la :

- Suppression d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 31h30
- Création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 h par semaine
- Suppression d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet 31h30

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DELIB263-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

- Création d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet 28 h par semaine

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2026.

VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1^{er} avril 2026

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

- Conseillers en exercice :	25
- Présents :	15
- Présents et représentés :	16
- Votants :	16
- Pour :	16
- Contre :	0
- Abstentions :	0
- Blancs :	0

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
André GRANGER



Acte à classer**DELIB263**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-10T11-19-51.01 (MI268152140)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260305-DELIB263-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Modification du tableau des emplois permanents au 1er
avril 2026 - - - - -**Date de décision :** 05/03/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** 32
DELIB_Modification_emplois_perma...**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**2026-03-05 Page de garde **Type PJ :** 99_DE - Délibération
Conseil
d'administration.PDF[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/03/26 à 11:19

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Transmis**

Date 10/03/26 à 11:19

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Accusé de réception**

Date 10/03/26 à 11:27